

(B) the amount, if any, by which the fair market value at the end of the year of all of the issued shares of its capital stock exceeds the aggregate of the cost amounts to it at the end of the year of all of its properties and the amount of any money of the corporation on hand at that time,

that

(ii) the aggregate of amounts paid by it in the year on the redemption of shares of its capital stock

is of

(iii) the aggregate of the fair market value at the end of the year of all of the issued shares of its capital stock and the amount determined under subparagraph (ii) in respect of the corporation for the year;

(b) "capital gains dividend account" of a mutual fund corporation at any time means the amount, if any, by which

(i) the aggregate of its capital gains from dispositions of property before that time while it was a mutual fund corporation,

exceeds

(ii) the aggregate of

(A) its capital losses from dispositions of property before that time while it was a mutual fund corporation,

(B) all capital gains dividends that became payable by the corporation before that time and after the end of the last taxation year ending before that time, and

(B) de la fraction, si fraction il y a, de la juste valeur marchande, à la fin de l'année, de toutes les actions émises de son capital-actions qui est en sus du total du coût indiqué, pour la corporation, de tous ses biens à la fin de l'année et le montant des sommes en espèces que la corporation a en main à cette date,

qui est représentée par le rapport entre

(ii) la totalité des sommes qu'elle a versées dans l'année pour le rachat d'actions de son capital-actions

et

(iii) le total de la juste valeur marchande à la fin de l'année de toutes les actions émises de son capital-actions et de la somme déterminée pour l'année en vertu du sous-alinéa (ii) relativement à la corporation;

b) «compte de dividendes sur les gains en capital» d'une corporation de fonds mutuel, à une date quelconque, signifie la fraction, si fraction il y a,

«compte de dividendes sur les gains en capital»

(i) du total de ses gains en capital provenant des dispositions de biens effectuées avant cette date, alors qu'elle était une corporation de fonds mutuels,

qui est en sus

(ii) du total formé de

(A) ses pertes en capital provenant des dispositions de biens effectuées avant cette date, alors qu'elle était une corporation de fonds mutuels,

(B) tous les dividendes sur les gains en capital qui sont devenus payables par la corporation avant cette date et après l'expiration de la dernière année d'imposition qui s'est terminée avant cette date, et

"Capital gains dividend account"